



DAMANE ISTITMAR

**CONSTRUIRE
L'AVENIR**
www.tamwilcom.ma

Quel est l'objet de la garantie ?

Garantie des crédits d'investissement à moyen et long termes et des crédits-bails d'un montant supérieur à 1 MDH.

Quelles sont les entreprises bénéficiaires¹ ?

Entreprises de droit marocain ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.

Quels sont les secteurs concernés ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Quels sont les programmes et opérations finançables ?

Programmes d'investissement, opérations de restructuration financière, de transmission ou de reprise d'affaires.

Quels sont les concours garantis ?

Crédits bancaires à moyen et long termes et crédits-bails supérieurs à 1 MDH.

Comment se fait le financement des projets ?

Jusqu'à 100% du programme ou de l'opération finançable.

Quelle est la quotité de la garantie ?

- 60% du crédit en principal pour les concours destinés au financement des programmes d'investissement, des opérations de transmission ou de reprise d'affaires ; Cette quotité de garantie peut être augmentée de 10% supplémentaires au titre de l'un des cas suivants :
 - Les entreprises en création ayant moins de 3 ans d'activité,
 - Les entreprises industrielles, exportatrices et celles opérant dans l'économie verte disposant d'un rapport du CAC certifiant, sans réserve, leurs comptes au titre du dernier exercice clos.
- 50% du crédit en principal pour les concours destinés au financement des opérations de restructuration financière.

Quels sont les plafonds de risque de la garantie ?

15 MDH par opération et 30 MDH sur une même entreprise², tous concours de garantie confondus.

Ces plafonds peuvent être relevés à 20 MDH par opération et à 40 MDH sur une même contrepartie pour :

- Les concours destinés au financement du démarrage des projets industriels promus par des entreprises de moins de 3 ans d'activité. Les entreprises bénéficiaires s'engagent à désigner un expert-comptable pour les accompagner dans l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de bonne gouvernance élaboré selon les pratiques en vigueur;
- Les entreprises industrielles, exportatrices ou opérant dans l'économie verte disposant d'un rapport du CAC certifiant, sans réserve, leurs comptes au titre du dernier exercice clos.

Quelle est la commission de la garantie ?

2% flat (HT) calculée sur le montant du crédit. En cas de plafonnement de la garantie, l'assiette à retenir pour le calcul de la commission est l'équivalent du crédit qui correspond à la garantie donnée.

Quel est le délai de traitement des demandes ?

TAMWILCOM examine les demandes de garantie dans un délai de 10 jours ouvrables à partir de la réception du dossier complet.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de votre banque ou société de leasing.

1- Pour les opérations de transmission ou de reprise d'affaires, les repreneurs personnes physiques sont également éligibles.

2- Pour la finalité restructuration financière, le plafond par entreprise est fixé à 10 MDH.

Centre d'affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat, B.P 2031
Tél : 0537 71 68 68 - Fax : 0537 7157 15
Site Web : www.tamwilcom.ma - E-mail : contact@tamwilcom.ma